



26, rue St Médéric - 78000 VERSAILLES

Tél : 06 60 62 93 83 - Courriel : contact@versaillesenvironnementinitiative.fr

Nous remercions Madame la Commissaire enquêteur de ses explications fort utiles lors de notre visite.

Remarque préalable : les documents sur papier sont plus faciles à examiner que ceux en ligne, dont les couleurs sont peu claires, et dont la présentation (verticale au lieu d'horizontale) rend la lecture difficile : ceci affaiblit les possibilités de participation.

Voici les remarques émises au nom de l'association

1/ Méthode, sens et logique de cette enquête parcellaire,

-au sein des autres enquêtes du projet

Cette enquête est comme le signale la notice explicative la 9e enquête parcellaire.

Or il y a des recoupements avec l'EP parcellaire de mai 2021 (je cite « Une sixième enquête parcellaire s'est déroulée du 3 mai au 28 mai 2021 portant sur des parcelles situées à Versailles et nécessaires à la réalisation de deux ouvrages annexes et la gare de Versailles Chantiers. »)

Certaines parcelles concernées sont les mêmes : pourquoi recommencer ? N'y a-t-il aucune explication concernant cette reprise ? Y a-t-il une évolution concernant les emplacements ? Leur taille ? Leur profondeur ? Des faits nouveaux ?

Si une enquête parcellaire s'adresse avant tout aux propriétaires, elle est aussi « publique », parce que le public est concerné par l'utilisation de lieux.

En bref pourquoi n'y a-t-il pas au sein de la notice explicative un minimum d'historique sur l'évolution du dossier, et pas un simple rappel chronologique de la succession des enquêtes sans lien logique apparent.

-méthode de présentation et nature des documents

Pourquoi y a-t-il deux types de présentations différentes selon les parcelles : avec(en ville) ou sans (en forêt) coupe et tréfonds ? Ce n'est pas expliqué.

-insuffisance de localisation

Pourquoi les adresses –(no, rue) des propriétés des parcelles concernées ne figurent-elles pas dans les fiches parcellaires ?

Pourquoi n'y a-t-il pas un plan de situation du quartier touché ?

-Que signifie la phrase de la notice

« Une future enquête parcellaire sur la servitude d'enquête publique de tréfonds suivra cette enquête parcellaire dans un calendrier restant à définir ».

Pourquoi et où?

Insuffisance d'éléments d'information sur la nature des sols

Une enquête « publique » doit être possible à comprendre par tous, et présenter a minima quelques éléments permettant de mesurer les impacts du projet par rapport à l'emplacement notamment

L'enquête parcellaire est destinée « à faire valoir les droits des propriétaires » mais aussi des personnes éventuellement concernées par l'usage de l'espace en surface ou voisin, si elles ne sont pas propriétaires

Pourquoi il n'y a aucune indication concrète concernant la qualité géologique et pédologique des sols concernés par les emprises et tréfonds ?

En effet les travaux et même le fonctionnement définitif peuvent ébranler les couches de sol : il est impossible d'avoir une idée du risque pour les propriétaires et leur voisinage, pas plus que pour les usagers du bois, s'il n'y a aucun détail technique à ce sujet

.or ces détails techniques doivent exister puisque j'ai constaté des carottages ont été effectués : le résultat des carottages doit être joint à l'enquête publique explicitement, et commenté par parcelle

S'il n'y pas de risque, lié au tréfonds, ni pendant le chantier ni lors du passage des trains à terme, les maîtres d'ouvrage devrait l'expliquer des maintenant, puisque c'est une crainte générale !.

Cet aspect est totalement négligé, c'est anormal lorsque l'on parle de travaux en sous-sol
* nous demandons ce que des informations soient données sur la nature des sols et sous-sol et des risques ou nuisances possibles

2/Ouvrage annexe OA 23, document EP9 cadre 4

L'emprise apparait toujours trop importante, elle n'est toujours pas argumentée, et ne semble pas modifiée depuis 3 ans, malgré les nombreuses demandes y c celles des commissaires :

POURQUOI ? Une explication est nécessaire, sinon à quoi servent les enquêtes publiques ?

Nous demandons

-à ce que soit diminuée l'emprise;

-à ce que soient distinguées et précisées en chiffres et avec 2 figurés différents sur le schéma la partie « emprise définitive en surface » et « base de chantiers réversible » qui sera replantée(*), le tout avec un ratio clair, à défaut d'être localisé avec une précision totale

(Sachant en outre qu'en dessous que le plateau technique est enterré, qu'on ne sait ni sa taille, ni ce qu'il contient ni à quelle profondeur)

-à savoir ce que contiendra cette base de chantier

À ce que l'arbre remarquable dont il est question dans la notice explicative soit positionné sur le schéma, puisqu'il sera préservé !!

- à savoir ce qu'il en est du projet de convention temporaire d'occupation avec l'ONF, qui lui est susceptible de mieux protéger la forêt et son usage que la SGP !
- à ce que la base chantiers soit limitée dans l'espace et dans le temps, c'est adire strictement limitée aux besoins de la construction de l'ouvrage OA 23, ce projet que tout le voisinage a découvert avec désolation
- à laisser subsister pendant le chantier les passages de chemin de randonnée qui font le tour de la clairière et empruntent la descente, ce qui n'est pas le cas sur le schéma de l'enquête

En effet comme déjà écrit et dit par les usagers, les riverains, le maire de Versailles, le député Barrot- aujourd'hui ministre-, et les commissaires enquêteurs, cette emprise est excessive et n'est pas argumentée

VEi rappelle que cet endroit fait l'objet d'une utilisation sociale intense, et est très fréquenté

Quelle est la consistance exacte de l'ouvrage souterrain OA 23 ?

Extrait de la notice « la Société du Grand Paris doit procéder à deux types d'acquisitions foncières :- des parcelles (terrains en surface et en sous-sol) nécessaires à la réalisation des gares, des ouvrages annexes »

Pour OA 23 la consistance de l'ouvrage ne figure nulle part, alors que l'emprise est aussi en sous-sol

Pour quoi n'y a-t-il aucune indication sur ce qu'il contient ?

Pourquoi cette emprise n'est-elle pas présentée comme les autres de l'enquête avec des coupes et les tréfonds ? A quelle profondeur se trouveront les ouvrages enterrés ?

Il y a sur place des traces de carottage, quels en sont les résultats ?

Y a-t-il des sources claires dites « parasites » qui y passent ? Cette partie du plateau source de lessivage et de ruissèlement intense lors des orages est fragile : ne risque-t-il pas un effondrement des rebords ?

Il a été dit en séance publique le 16 mai 2023 à Versailles, (séance en présence du maire du public et du maître d'ouvrage des chantiers par le maître d'ouvrage qu'il n'y avait pas de pales de ventilation dans cet ouvrage de secours .

Selon LEP de 2021 le fond du tunnel est à 56 m est-ce toujours le cas ?

3/Conclusion

Manque de clarté de la part de la SGP vis-à-vis du public sur l'avancée du projet, et ses modifications, écoute insuffisante des demandes, et enquête publique une fois encore difficile à comprendre, y compris pour les propriétaires : voilà ce que nous constatons au fur et à mesure que les enquêtes s'additionnent.

On ne comprend pas ce qui a évolué, ni pourquoi ce que l'on souhaite voir évoluer n'évolue pas.

Rajouter une gare souterraine en pleine ville dense, et à côté d'une autre gare qui existe, puis parler de prolonger à terme une ligne vers une direction déjà desservie par deux lignes de surface parait artificiel et sans logique d'utilité publique, en même temps que d'un cout social fortement négatif (petite forêt locale, hôpital neuf, lieu de culte, centre d'accueil, habitations nombreuses, stade sportif, square pour enfants, crèche, Ehpad)pour beaucoup d'habitants de Versailles qui en sont choqués.

A Versailles,le 9 décembre 2023

Anne Boisroux-Jay
Présidente de VEI